

# GUIDE PRATIQUE

À L'USAGE DES MAÎTRES D'ŒUVRE

**LE DÉPÔT EN LIGNE, C'EST ...**



un service sécurisé et accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.



un gain de temps et d'argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.



une obligation pour toutes les personnes morales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025

**Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme est accessible sur le site internet de la ville de Rueil-Malmaison**

## CRÉER VOTRE COMPTE ET CELUI DE VOTRE CLIENT

LE COMPTE DU DEMANDEUR ET LE COMPTE DU PROFESSIONNEL QUI L'ACCOMPAGNE SONT DEUX COMPTES DISTINCTS. LE DÉPÔT DU DOSSIER DOIT OBLIGATOIREMENT SE FAIRE À PARTIR DU COMPTE DEMANDEUR.

### VOTRE CLIENT A DÉJÀ CRÉÉ SON COMPTE PERSONNEL



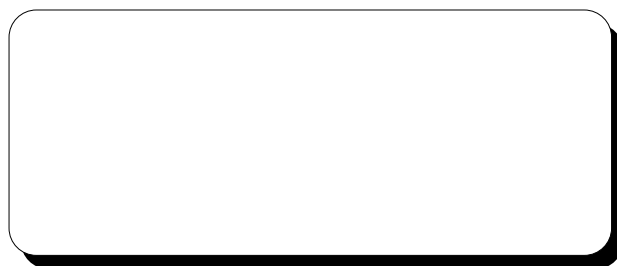
C'est lui qui va remplir le formulaire, le signer numériquement et joindre les pièces. Il va partager sa demande avec vous. Vous recevrez un mail d'activation de compte et aurez alors accès à son dossier.

### VOUS CRÉEZ UN COMPTE POUR VOTRE CLIENT



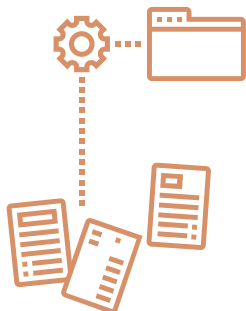
- Préalablement au dépôt de la demande, vous assistez votre client pour la création d'un compte à son nom et avec son adresse mail. C'est lui qui va recevoir le mail d'activation de compte.

- Pour le dépôt de la demande, votre client vous communique son identifiant et son mot de passe. Vous vous connecterez au Guichet Numérique en son nom. Il pourra ultérieurement modifier son mot de passe.



**Attention :** l'adresse mail saisie pour la création du compte ne pourra pas être modifiée ultérieurement. C'est elle qui permet d'authentifier le demandeur.

## PRÉPARER LE DOSSIER



- Chaque élément de votre dossier doit être dans un fichier distinct.
- Formats acceptés .pdf, .jpg, .png, .gif, .bmp, Taille max : 10000 Ko
- Chaque pièce doit être identifiée par son code (exemple PC01 pour un plan de situation).
- Les plans doivent comporter une échelle graphique de façon à pouvoir effectuer les mesures sur un écran.

Dans les Hauts de Seine, les projets contenant un ERP peuvent être déposés en lignes.  
Les demandes d'enseignes restent en format papier.  
Les demandes adressées par mail ne sont pas recevables.  
Pour tous les cas particuliers, contacter le service Droit des Sols.





## FORMULER LA DEMANDE

### 1. CLIQUER SUR LE BOUTON CORRESPONDANT AU TYPE DE FORMULAIRE

Pour des travaux sur une maison individuelle, choisissez **DPC** "Construction et travaux non soumis à permis de construire" ou **PC MI** "Permis de construire pour une maison individuelle ou ses annexes".

### 2. SAISIR LES INFORMATIONS EN VOUS LAISSANT GUIDER

Pour être joint plus rapidement, n'oubliez pas de saisir le numéro de téléphone du demandeur et celui de l'architecte ou du maître d'œuvre.

### 3. JOINDRE LES PIÈCES ET PLANS EN RESPECTANT LA CODIFICATION

Le bordereau présent à la suite du formulaire permet de vérifier les pièces à transmettre



AJOUTER  
UN PARTAGE

### 4. PARTAGER VOTRE DEMANDE

En partageant la demande, votre client vous donne accès à son dossier numérique à partir de votre compte. Vous recevrez les informations, pourrez compléter ou modifier le dossier, déposer la DOC ou la DAACT

### 5. VÉRIFIER VOTRE SAISIE


Le bouton à droite de l'écran vous permet d'aller directement aux informations à vérifier ou à corriger




vérifier  
ma saisie

### 6. TRANSMETTRE VOTRE DEMANDE

En cliquant sur ce bouton, la demande est transmise directement au service instructeur.



transmettre  
ma saisie



**Un premier mail vous confirmera que la demande a bien été transmise. Un second vous informera du numéro d'enregistrement de votre dossier.**

**Si vous ne recevez pas ces mails, contactez le service Droit des Sols par téléphone 01 47 32 65 80**

## SUIVRE L'ÉVOLUTION DU DOSSIER

Le dossier est désormais pris en charge par le service instructeur.  
Vous serez informé par mail à chaque étape.

**SUIVRE** MES DEMANDES D'URBANISME



**DP** RUEIL MALMAISON





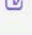

**Votre demande est finalisée**  
Vous allez recevoir un courriel confirmant la réception de votre demande par le centre instructeur de la commune.

**DP 92063 22 00403**  
**Déclaration préalable par Mme ROSALIE Rosalie**  
**Rue de la Chapelle 92500 Rueil-Malmaison**  
Rénovation et surélévation d'une maison individuelle  
Demande n°854, créée le 10/10/2022 16:35

Consulter 

Historique 

Différentes icônes vont apparaître au fil de l'évolution du dossier.  
Elles vous permettent de consulter les courriers et d'agir sur le dossier transmis.

Consulter 
Historique 
Modifier 
Documents 
MODIFICATIF 
DOC 

- Consulter votre dossier
- Afficher une synthèse du dossier
- **Compléter votre dossier**
- **Recevoir les courriers et décision**
- Faire une demande de permis modificatif
- Déposer la déclaration d'ouverture ou d'achèvement des travaux

### Votre dossier est incomplet :

- pour substituer une pièce non satisfaisante cliquez sur «**Remplacer le fichier**»
- pour ajouter une pièce manquante cliquez sur «**Ajouter**»

